



# Les formations de la Conférence des Bâtonniers

## LE BATONNIER & LES CONFRES EN DIFFICULTE

**SAINT-ETIENNE**

**Jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 octobre 2024**

**HOTEL LA CHARPINIERE**

8, allée de la Charpinière 42 330 SAINT-GALMIER

## Jeudi 17 octobre

HOTEL LA CHARPINIERE  
8, allée de la Charpinière – Saint-Galmier

19h30

### Accueil des participants

*Par François PAQUET-CAUET, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Etienne*

**Cocktail offert par l'Ordre des Avocats**

## Vendredi 18 octobre

HOTEL LA CHARPINIERE  
8, allée de la Charpinière – Saint-Galmier

8h30

### Accueil des participants

9h00

### Ouverture des travaux

*Jean-Raphaël FERNANDEZ, président de la Conférence des bâtonniers*

*François PAQUET-CAUET, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Etienne*

9h20

### Présentation et mise en perspective de la formation

*Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône*

Modérateur : *François PAQUET-CAUET, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Etienne*

9h30

### Les signes annonciateurs des difficultés

*Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône*

9h55

### Questions

10h10

### Les outils préventifs du Bâtonnier

- ***A l'Ordre***
- ***Avec les organismes sociaux et fiscaux***
- ***Avec les juridictions***

*Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône*

10h30

### Questions

10h45

### Pause

11h00

### Les actions à entreprendre une fois les difficultés repérées

- ***Les mesures***
- ***La mise en œuvre des mesures***

*Christophe BAYLE, vice-président de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bordeaux*

11h45

### Questions

12h00

### Déjeuner

# Vendredi 18 octobre

HOTEL LA CHARPINIERE

8, allée de la Charpinière – Saint-Galmier

**Modérateur** : Adeline TILLIER, présidente de Conférence des Barreaux Rhône-Alpes (C.O.B.R.A), vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Roanne et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Roanne

## 14h00 Le rôle du Bâtonnier en matière de harcèlement et de discrimination

Olivier JOUGLA, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, président de la commission Discipline de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre

## 14H30 Questions

## 14h45 Le rôle du Bâtonnier face au confrère qui refuse de l'aide

Frédérique FERREIRO, directrice de la cellule d'écoute du Barreau de Saint-Etienne, avocat au Barreau de Saint Etienne et Psychologue

Adeline TILLIER, présidente de Conférence des Barreaux Rhône-Alpes (C.O.B.R.A), vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Roanne et ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Roanne

François PAQUET-CAUET, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Etienne

## 15h45 Questions

## 16h00 Pause

## 16h15 Le rôle du Bâtonnier avant la procédure collective

Christophe BAYLE, vice-président de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bordeaux

## 16h45 Questions

## 17h00 Fin des travaux

## 17h15 Départ en autocar de l'hôtel La Charpinière

## 17h45 Visite du musée et du stade Geoffroy Guichard

## 20h00 Fin de la visite

## 20h00 Dîner à la brasserie Geoffroy Guichard

## 23h00 Retour en autocar à La Charpinière

**8h30 Accueil des participants**

**Modérateur** : Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône

**9h00 Le rôle du Bâtonnier pendant la procédure collective**

- **Redressement judiciaire**
- **Liquidation judiciaire**

Anne LAGARRIGUE, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône

**9h45 Questions**

**10h00 Le rôle du Bâtonnier quant aux conséquences sur l'exercice professionnel**

- **Les conséquences sur la gestion du cabinet (suppléance et administration provisoire)**

Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône

Anne LAGARRIGUE, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône

**10h45 Questions**

**11h00 Pause**

**11h15 ▪ Les conséquences sur le Tableau**

François PAQUET-CAUET, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Etienne

**11h30 Questions**

**11h45 Clôture des travaux**

Jean-Raphaël FERNANDEZ, président de la Conférence des bâtonniers

**12h00 Déjeuner-buffet sur place**

**13h30 Départ en autocar pour la gare SNCF de Saint-Etienne**

Une attestation de participation correspondant à 10h de formation, vous permettant de faire valider cette formation par votre Ordre, vous sera délivrée par l'IFOC.

## SESSION DE FORMATION

### Intitulé de la formation

**Le Bâtonnier & les confrères en difficulté**

**Durée :**

**10h**

### Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

Identifier les signes annonciateurs des difficultés

Connaître et à mettre en place les outils préventifs du Bâtonnier à l'Ordre et avec les organismes sociaux et fiscaux et les juridictions

Décrypter les actions à entreprendre une fois les difficultés repérées

Comprendre le rôle du Bâtonnier en matière de harcèlement et de discrimination

Connaître le rôle du Bâtonnier face au confrère qui refuse de l'aide

Connaître le rôle du Bâtonnier avant la procédure collective

Appréhender le Bâtonnier pendant la procédure collective

Savoir le rôle du Bâtonnier quant aux conséquences sur l'exercice professionnel

### Objectifs opérationnels :

Identifier les signes annonciateurs des difficultés

Mettre en place les outils préventifs du Bâtonnier à l'Ordre et avec les organismes sociaux et fiscaux et les juridictions

Entreprendre les actions à une fois les difficultés repérées

Connaître le rôle du Bâtonnier en matière de harcèlement et de discrimination

Expliquer le rôle du Bâtonnier face au confrère qui refuse de l'aide

Appliquer le rôle du Bâtonnier avant la procédure collective

Appréhender le rôle du Bâtonnier pendant la procédure collective

Distinguer le Bâtonnier et les conséquences sur l'exercice professionnel

### Pré-requis :

Formation ouverte aux avocats et plus particulièrement aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres du Conseil de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administrations des CARPA et des membres des conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

### Modalités d'accès :

Inscription en ligne lien d'inscription adressé par mail et bulletin accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers

[www.conferencedesbatonniers.com/fr/](http://www.conferencedesbatonniers.com/fr/)

**Modalité d'inscription :** jusqu'à la veille de la formation

### Dates de la formation :

Du vendredi 18 au samedi matin 19 octobre 2024

### Lieu de la formation :

LA CHARPINIERE 8, allée de la Charpinière 42 330 SAINT-GALMIER

### Tarif de la formation :

Frais d'inscription (hors dîner et visite) : 180€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

**Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant**

### Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

### Formalisation à l'issue de la formation :

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation.

### Modalités pédagogiques :

Interventions - débats - mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidence de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

**N° de déclaration d'activité de l'IFOC : 11754215375**

**Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers**

N° siret : 493 352 090 00010